

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°: 32
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le samedi 27 juin à 18h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 22 juin 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane GIRARD, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS :

Marcel BOS, Didier COMELLA, Clotilde CORRENOZ, Stéphane GIRARD, Patrick HUSTACHE, Maurice NICOLUSSI-CASTELLAN, Stéphane VIEUX

ABSENTS :

POUVOIRS :

Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Branchement / extension de réseau électrique dans le cadre du raccordement d'un particulier

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la problématique du raccordement électrique d'un particulier sur la partie Est l'ancienne parcelle communale cadastrée B39, récemment divisée et qui a vu la construction du gîte communal sur sa partie Ouest.

Le gestionnaire du réseau, ENEDIS, considère en effet qu'au vu de la distance totale depuis le réseau électrique principal, il ne s'agit pas d'un simple raccordement, mais d'une extension du réseau électrique communal, à laquelle à Commune est tenue de participer à la hauteur de 3 000,00 € HT.

L'entreprise intervenant en sous-traitance d'ENEDIS, et ayant assuré le raccordement du gîte communal voisin, considère de son côté, qu'il n'y a pas de raison de procéder à une extension de réseau pour tout nouveau branchement sur l'ancienne parcelle B39.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
décide de reporter la décision à après la visite du technicien d'ENEDIS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,

